

panorapresse.ouest-france.fr

Article - « J'avais envie, c'est tout »

~4 minutes

« *J'avais envie, c'est tout* » : dans un bus à [Rouen](#), il agresse *sexuellement* une lycéenne

Vendredi 20 mars 2026, un homme de 53 ans a été condamné par le tribunal de [Rouen](#) ([Seine-Maritime](#)) pour avoir agressé *sexuellement* une jeune fille dans un bus.



Un homme de 53 ans a été condamné par le tribunal pour avoir agressé *sexuellement* une jeune femme dans un bus à [Rouen](#) début février 2026.

L'homme ne semblait pas vraiment conscient de la gravité des faits qu'il a commis, pourtant bien réels et particulièrement traumatisants pour la jeune victime. Vendredi 20 mars 2026, un homme de 53 ans était jugé par le tribunal de [Rouen](#) ([Seine-Maritime](#)) pour des faits d'agression et d'exhibition sexuelle commis à l'encontre d'une personne mineure.

La lycéenne filme son agresseur

Début février, Sabrina*, 17 ans, prend le bus comme tous les matins pour aller au lycée. Sauf que ce jour-là, un homme s'assoit à côté d'elle, Laurent*. Il lui pose une main entre les jambes, tente de l'embrasser en lui maintenant le visage entre ses mains, lui caresse et lui lèche la poitrine. Il lui présente également son sexe pour qu'elle le touche.

Apeurée, la jeune femme tente de le repousser, et pour recueillir des preuves des faits, elle le filme dans ses tentatives d'attouchements. Elle poste d'ailleurs rapidement une vidéo sur les réseaux

sociaux.

Arrivé à la station Théâtre des Arts, Laurent continue à suivre Sabrina, et se met à se masturber devant elle. Mais la jeune femme réussit à prendre la fuite.

Un homme accusé d'agression sexuelle à [Canteleu](#) tente d'inverser les rôles avec la victime

Dans le box des accusés, Laurent, qui a été placé en détention provisoire, tente de se justifier, via son interprète en langue des signes (il est sourd-muet depuis la naissance). « C'est elle qui s'est approchée de moi et qui a commencé à me caresser, dit-il. Cela m'a surpris, mais ensuite je lui ai tapoté la cuisse et caressé la joue. Je lui ai caressé la poitrine et elle m'a pris le sexe. »

Une version qui peine à convaincre le tribunal. « Sur la vidéo on voit clairement qu'elle essaye de vous repousser, vous maintenez que c'est elle qui a commencé à avoir des gestes à caractère sexuel ? », interroge le président, qui demande plus d'explications à l'accusé sur ses gestes : « *J'avais envie, c'est tout.* »

Déficience mentale et altération du discernement

De l'expertise psychiatrique menée ensuite, il ressort que Laurent présente *une* déficience mentale « de nature à altérer son discernement », et qu'il a *un* « niveau de conscience très élémentaire », ainsi qu'*une* absence de notion de consentement. Il semble également que le fait que la jeune fille soit mineure soit *un* élément peu significatif pour lui.

« J'étais paralysée » : au tribunal de [Rouen](#), elle raconte son agression sexuelle par surprise

Au vu de tous ces éléments, le tribunal a condamné Laurent à *un* an de prison avec sursis** — probatoire pendant deux ans, c'est-à-dire qu'au moindre faux pas pendant cette période c'est directement la prison —, à l'obligation de soins, à l'interdiction d'entrer en contact avec la victime et à l'inscription au fichier des délinquants sexuels.

*Les prénoms ont été changés.

** Cette peine est susceptible d'appel. Tout justiciable demeure présumé innocent tant que toutes les voies de recours n'ont pas été épuisées.

Suivez l'actualité de [Rouen](#) sur notre chaîne WhatsApp et sur notre compte TikTok